

Pour être effective, cette modification des statuts doit être approuvée par délibérations concordantes par la majorité qualifiée des Conseils Municipaux — les 2/3 des Conseils représentant la moitié de la population ou la moitié des Conseils représentant les 2/3 de la population. Les conseils municipaux disposent de 3 mois, à compter de l'adoption des présents projets de statuts par le conseil communautaire, pour délibérer pour ou contre cette révision statutaire.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité la modification des statuts, telle que précisée ci-dessus.

N°2/2011

OBJET : CISALB - OBJETIF « ZERO PESTICIDE »

Vu la Directive cadre européenne sur l'eau (DCE) de 2000,

Vu la loi sur l'eau de 2006,

Vu les objectifs du Grenelle de l'Environnement 2007,

Vu les Orientations Fondamentales du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux de Rhône Méditerranée (SDAGE 2009),

Vu l'appel à projet de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée « De nouvelles idées pour développer l'agriculture biologique et réduire les pollutions de l'eau par les pesticides » de février 2009,

Vu le projet « zéro pesticide » déposé par le CISALB et retenu par l'Agence de l'eau en date du 3 décembre 2009,

Considérant que le principe de précaution commande que l'autorité publique ne doit pas attendre de disposer de la preuve certaine et absolue qu'un dommage risque d'être causé à la santé publique ou à l'environnement par une activité humaine pour en interdire ou en restreindre l'exercice,

Considérant que l'utilisation des pesticides s'est généralisée dans l'entretien des voiries et espaces communaux,

Considérant que le caractère majoritairement imperméable des zones urbaines entraîne un transfert massif des pesticides dans les eaux de ruissellement, puis dans les rivières et le lac du Bourget,

Considérant que l'usage des pesticides peut être à l'origine d'une pollution des sols, de l'eau et de l'air,

Considérant que l'usage des pesticides peut entraîner un risque pour la santé humaine et la biodiversité,

Considérant que les analyses d'eau faites sur les rivières alimentant le lac du Bourget signalent la présence systématique de pesticides et de leurs résidus en période de temps de pluie,

Considérant que le lac du Bourget est une ressource en eau stratégique à préserver et qu'il convient de lutter à la source contre toutes les pollutions toxiques,

Vu la convention d'engagement de l'opération « Objectif ZERO PESTICIDE », jointe à la présente délibération,

L'opération « Objectif ZERO PESTICIDE » vise à mettre en place une politique incitative et durable de suppression des pesticides dans la gestion des espaces verts et voiries des 65 communes du bassin versant du lac du Bourget, sur la période 2010, 2011 et 2012,

L'opération a pour ambition de protéger la santé humaine, la ressource en eau et les milieux aquatiques, en réduisant voire supprimant l'usage des pesticides.

Les objectifs de l'opération sont :

- de promouvoir des techniques alternatives à l'usage des pesticides dans l'entretien des espaces relevant de la compétence communale,
- de favoriser l'acquisition ou la location de matériels de désherbage alternatif,
- d'organiser la sous-traitance de l'entretien par techniques alternatives,
- de former les agents communaux à ces nouveaux enjeux et nouvelles pratiques,
- d'informer les habitants sur les engagements de la commune.

Cette opération permet aux communes de bénéficier de subventions de l'Agence de l'eau et du Conseil général de la Savoie, pour les études et pour l'acquisition ou la location de matériel ainsi que pour la sous-traitance d'entretien d'espaces en techniques alternatives.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Article 1 : approuve l'engagement de la commune au niveau 2 dans l'opération « objectif ZERO PESTICIDES », pour un montant prévisionnel d'étude de 3 600 €, HT, dont 720 € réellement à la charge de la commune.

Article 2 : inscrit les crédits nécessaires à la phase d'étude communale,

Article 3 : autorise le Maire à signer la convention d'engagement.

N°3/2011

OBJET : P.P.R.I (Plan de Prévention des Risques d'Inondation)

M. le Maire indique à ses conseillers que le projet de PPRI du Bassin Aixois est maintenant bien avancé et sera soumis à enquête publique en avril-mai 2011.

Ce plan concerne 23 communes potentiellement touchées par un ou plusieurs des 7 phénomènes suivants : crues lentes, crues rapides, crues torrentielles, crues du Lac du Bourget, ruissellement pluvial urbain, ruptures de digues et de barrage du Sierroz.

La commune de Cessens n'est pas répertoriée pour l'un de ces risques majeurs.

Une cartographie de vulnérabilité de chaque commune a été élaborée. Pour Cessens, seules des zones humides ont été ciblées sur la carte par rapport aux bâtiments communaux.

Ce document servira de base à l'étude des demandes d'urbanisme dans les communes.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable à ce Plan de Prévention des risques d'inondations.

N°4/2011

OBJET : TRAVAUX ALIMENTATION BASSIN COMMUNAL

M. le Maire présente à ses conseillers le devis d'Alp Arrosage, comprenant la fourniture et la mise en place d'une conduite de diamètre 40, enterrée par sous solage, pour le remplacement de la conduite actuelle, en vue de la réalimentation du bassin du Chef-lieu depuis la source du Frêne.

Ce devis, prévoyant également un relevé topographique, s'élève à 13 630 € HT, pour une longueur estimée de 1 000 m linéaire.

Le Maire rappelle le devis de l'entreprise Mithieux, correspondant à des travaux de terrassement en bordure de voirie, plus élevé et ne comprenant pas la fourniture des tuyaux, et le relevé topographique.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité, de retenir la proposition d'Alp Arrosage, mais émet des réserves sur la distance réelle du chantier, qui devra être réactualisée.

Le Maire clôt la séance à 23 heures.

Délibérations du jour numérotées de 1 à 4.

Signatures des conseillers municipaux présents

Yves Grange	Fernand Bontron	Claude Abry	Odile Gattelet	Régis Petellat
Myriam Forrat	Jean Paul Bontron	Nicole Abry	Roland Toinet	